



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

transports maritimes

Question écrite n° 13532

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur la sécurité maritime. Dans son rapport de novembre 2012 sur « la sécurité des navires et de leurs équipages », la Cour des comptes recommande d'améliorer et fiabiliser les bases de données et systèmes d'information gérés par l'administration des affaires maritimes pour renforcer la qualité et l'efficacité des contrôles en imposant l'enregistrement des données en mode complet dans Gina dans tous les centres puis en développant de nouvelles fonctionnalités permettant le suivi régulier de l'activité de contrôle du pavillon. Il lui demande si le Gouvernement entend mettre en oeuvre cette recommandation.

Texte de la réponse

La fiabilité des bases de données dépend essentiellement de la qualité des saisies. Depuis le mois de janvier 2012, l'utilisation de l'application GINA (Gestion des informations numériques aéroportées) est devenue une obligation réglementaire prévue par l'article 130-56 de la division 130 du règlement annexé à l'arrêté du 23 novembre 1987, pris pour l'application du décret n° 84-810 du 30 août 1984 relatif à la sauvegarde de la vie humaine, à l'habitabilité à bord des navires et à la prévention de la pollution. L'application GINA a pu bénéficier en 2012 d'une évolution qui lui permettra de devenir un système d'information décisionnel dès la fin de l'année 2013. Ces dispositions, prises ou en cours de mise en oeuvre, permettront de répondre pleinement aux recommandations de la Cour des comptes dans ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Le Ray](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13532

Rubrique : Transports par eau

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 décembre 2012](#), page 7343

Réponse publiée au JO le : [12 mars 2013](#), page 2906